



Jérôme Derigny / Argos

48 Investir pour transmettre aux enfants un patrimoine et une société en meilleur état qu'aujourd'hui. Voilà ce qui motive un nombre croissant de personnes qui frappent à la porte de la Banque Alternative Suisse ou à celle de la coopérative la Nef en France. Petite enquête sur ce qu'il est possible de faire avec 25 000 euros en France, ou 100 000 francs en Suisse, dans chacune de ces deux institutions financières pionnières.

Disposer d'un petit capital à placer, quelle chance ! Souhaiter l'investir de manière à la fois sûre, raisonnablement rentable et utile pour la société, quelle galère ! On en viendrait presque à regretter d'avoir ce souci de plus à assumer.

Une première piste, en France, pour se repérer dans l'univers de la finance consiste à consulter le site des Amis de la Terre consacré à ce thème. Sous l'onglet « Produit d'épargne », l'association sise à Montreuil, en proche banlieue parisienne, loue en priorité les mérites de l'épargne solidaire. Acquérir des parts de la Foncière Terres de liens, par exemple, c'est favoriser la petite agriculture locale et biologique. De même, investir dans la coopérative Garrigue ou rejoindre un Club Cigales, c'est soutenir directement des entreprises solidaires (voir page 44).

Le hic de ce type de placements, encore trop rare, est double : il est risqué, car il s'agit d'un apport en capital, et il rapporte très peu,

LRD

Investir en « bon père de famille » écolo

voire uniquement en termes d'avantages fiscaux. Un tel choix est éminemment porteur de sens. Mais il n'est pas question, pour un bon père de famille, de miser l'intégralité de ses 25 000 euros sur de tels placements. Alors que faire ? Appeler les Amis de la Terre pour recueillir leur avis.

« Ce père de famille n'a malheureusement pas trop de choix avec ces 25 000 euros. Il doit passer par la seule banque solidaire en France : la Nef ! », répond Yann Louvel, en charge de la campagne Responsabilité des acteurs financiers. Rendez-vous est donc pris avec la Nef, institution forte de vingt-deux années d'expérience.

Palette enthousiasmante

Dans un bâtiment implanté au cœur de la banlieue lyonnaise, à Villeurbanne, Virginie Lambotte, responsable accueil épargne de la Nef, propose de placer l'argent dans des dépôts à terme. Cette forme d'épargne est garantie à 100 % et son taux d'intérêt dépend de la durée du placement. Au minimum, il faut bloquer l'argent vingt-cinq mois, ce qui rapporte 1,5 % d'intérêt aux conditions actuelles. A cinq ans, le taux passe à 2,25 %, et à dix ans, à 3,5 %. Avec cet argent, la Nef fait des prêts dont elle publie la liste chaque année. Il faut un minimum de 500 euros pour ouvrir un tel compte.

La Nef et le Crédit coopératif : institutions partenaires

La Nef est très liée au Crédit coopératif, qui a soutenu sa création. Depuis, une convention de partenariat lie ces deux institutions entre elles. Le Crédit coopératif gère pour la Nef les comptes cou-

rants. Les clients de la Nef ont ainsi accès à tous les services bancaires de base : encaissements, trafic de paiements, prélèvement d'argent. Tandis que Nef développe son activité avec l'argent déposé sur

ces comptes. En revanche, elle gère directement, par correspondance, les dépôts à terme et les plans d'épargne de ses clients.

LRD

En 2009, 70 % des prêts de la Nef ont servi à soutenir des entreprises à dimension écologique : agriculture biologique, énergies renouvelables, épicerie bio, centre de formation à l'écoconstruction, mini-écoquartier, etc. Les 30 % restants sont allés à des entreprises à vocation sociale – restaurants bio et d'insertion, crèches écologiques, confection de tee-shirts équitables – ou culturelle : librairies, éditeurs, résidences d'artistes.

La palette des activités financées est large et fort enthousiasmante. « L'épargnant peut dire ses priorités – écologie, social, culture – dont la Nef tient compte pour orienter ses prêts. » Pour l'épargnant, la principale question à régler est celle du panachage des durées de ses placements afin d'établir le compromis optimal entre l'accès à une certaine liquidité et de bons taux de rémunération.

Ceux qui n'ont pas encore de capital à placer, mais souhaitent en constituer un peu à peu sont invités à ouvrir un plan d'épargne Nef. Chaque versement ponctuel reste bloqué sur une période à définir. Là encore, les intérêts varient selon la durée du placement. « C'est un choix typique de jeunes parents », note Virginie Lambotte.

Univers enrichi

Malgré la richesse et le secteur financier hyperdéveloppé du pays où il vit, l'épargnant suisse est moins bien loti que son alter ego

français pour se renseigner sur les placements durables. Pas d'association qui mène campagne sur la responsabilité écologique des banques, à l'instar des Amis de la Terre. Pas de site qui informe sur les possibilités d'épargne solidaire, à l'image de l'association Finansol.

En tout et pour tout, le détenteur d'un patrimoine financier peut se référer au guide *L'argent responsable* de la Déclaration de Berne (Missbach, 2008), qui renvoie à deux banques : la Banque communautaire libre et la Banque Alternative Suisse (LaRevueDurable, 2009). Inspirée des principes anthroposophiques – comme la Nef, d'ailleurs –, la première est basée dans le fief de Rudolf Steiner, à Bâle, et ne travaille qu'en allemand. Rendez-vous est donc pris au bureau lausannois de la BAS, auprès de la conseillère en placement Muriel Gerber.

Longtemps, l'offre de la BAS s'est limitée à des comptes et à des obligations de caisse, les deux options que Muriel proposait à ses clients. Ce sont l'équivalent des comptes à terme de la Nef : de l'argent bloqué sur une durée qui détermine un taux d'intérêt fixe. Les obligations de caisse sont de deux types : les unes sont destinées à faire des prêts « normaux » (avec des taux d'intérêts qui suivent l'évolution du marché des taux) ; les autres sont conçues pour établir des crédits meilleur marché afin d'encourager certains secteurs qui ont besoin de l'être.

Réciproquement, les obligations de caisse d'encouragement sont moins rémunérées et moins calées sur les taux d'intérêt en vigueur que les obligations « normales ». Sur les neuf domaines à soutenir parmi lesquels ils ont le choix, les souscripteurs en plébiscitent deux : l'agriculture biologique et les énergies alternatives. Suivent, dans l'ordre, les entreprises écologiques et sociales, la formation et la culture, les projets de femmes, etc. Ces placements se font par tranches de 1000 francs.

Depuis deux ans, la BAS a lancé un service de conseil en placements durables. L'éventail de solutions que Muriel peut proposer à ses clients s'est ainsi beaucoup enrichi. Elle vient d'ailleurs d'obtenir son brevet de conseillère en planification financière. Pour expliquer

comment fonctionne cette nouvelle prestation, elle se livre de bonne grâce à l'exercice fictif qui consiste à préparer une offre de placement pour investir les 100 000 francs d'une famille au fort intérêt pour l'écologie, et d'autant plus encline à se projeter dans l'avenir qu'elle a deux enfants en bas âge.

Effet d'écrasement

« Normalement, j'ai beaucoup plus d'informations sur les personnes que je conseille », prévient Muriel. Soit, mais partons tout de même de ce cas très général. Avec encore une précision : « Nous faisons du conseil, pas de la gestion de fortune », ajoute Dominique Roten, directeur de la représentation romande de la BAS. Autrement dit, la BAS propose, mais ne dispose pas. Il revient au client de décider ce qu'il souhaite faire avec son argent. « Le but est de maintenir un lien de responsabilité entre le client et son pécule. »

Alors voilà : Muriel recommande d'abord de laisser 20 000 francs en cash sur un compte, au cas où. Puis de placer deux tranches de 30 000 francs en obligations de caisse. L'une dans des obligations « normales » bloquée à cinq ans, avec un taux d'intérêt de 1 % ; l'autre dans des obligations de caisse d'encouragement « énergies alternatives » bloquées à deux ans, rémunérées 0,25 %. Bien qu'il s'agisse de deux monnaies, marchés et contextes différents, il est intéressant de comparer ces taux à ceux de la Nef : 2,25 % sur un compte bloqué à cinq ans, 1,5 % à deux ans.

Les rendements à la BAS paraissent donc très faibles. Mais les taux des autres banques suisses ne sont pas si éloignés. Les obligations de caisse à cinq ans reçoivent un poil plus aux banques cantonales (1,125 %) et un peu plus encore à La Poste (1,25 %). Pour une obligation à deux ans, l'UBS, par exemple, paie 1 %.

Les obligations de la BAS semblent donc tenir la route sur le marché helvète. Mais c'est un effet de la crise qui écrase en ce moment les rendements de la plupart des placements. « Lorsque les marchés étaient à la hausse, nous avions des discussions animées avec des trésoriers d'associations qui ne voulaient pas entendre parler de rendements

Suisse-France : d'énormes différences

La comparaison des épargnes investies à la Nef et à la BAS révèle d'énormes différences. En France, où vivent 66,5 millions de personnes, 26 000 d'entre elles déposent leur argent à la Nef pour un total de 192 millions d'euros (250 millions de francs). En Suisse, où la population est 8,5 fois plus petite (près de 7,8 millions d'habitants), presque autant d'épargnants (25 000) confient leur bas de laine à la BAS pour un total de... 848 millions de francs (environ 652 millions d'euros), soit près de 3,5 fois plus qu'en France ! LRD



inférieurs à 10 % », se souvient Dominique Roten. Le métier de la BAS n'est pas d'offrir de tels rendements.

Activisme actionnarial

Pour participer au développement de la BAS, Muriel suggère de placer 5000 francs dans des actions de la BAS (de même, la Nef propose à ses clients d'acheter des parts sociales). Et pour diversifier ce portefeuille fictif avec les 15 000 francs restants, de prendre des parts d'un fonds d'investissement « durable », le Sarasin OekoSar. Ce fonds de placement investit dans des actions et des obligations selon des critères bien précis. La BAS distribue plusieurs fonds « durables » des banques suisses Sarasin et Raiffeisen.

La plaquette de présentation d'OekoSar dit qu'il s'adresse aux investisseurs qui cherchent « un développement économique aussi respectueux que possible de l'environnement, mais ne souhaitent pas renoncer pour autant à des rendements intéressants ». Voilà qui est séduisant. On demande à connaître la composition du fonds. Et là, surprise !

Deux noms apparaissent en bonne position d'OekoSar : Bank of America et HSBC. Ces banques sont bien connues des opposants aux centrales à charbon aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Et lorsqu'on sait à quel point le charbon est une calamité pour la stabilité du climat, il est exclu de placer le moindre sou dans une institution financière qui investit dans ce combustible.

« Ces fonds « durables » ne nous donnent pas entière satisfaction, admet Dominique Roten. Mais du point de vue de la gestion des risques, nous ne pouvons pas dire à nos clients de mettre tous leurs œufs dans le même panier », argumente le directeur. En fait, la principale utilité sociale d'un tel placement est qu'il permet de voter dans les entreprises dont le fonds détient des actions pour les pousser à respecter les critères de développement durable. Cela s'appelle l'activisme actionnarial.

En Helvétie, royaume du compromis, l'activisme actionnarial est une partie importante de l'investissement durable. Ethos, fonds de pension pionnier (LaRevueDurable, 2006) et Actares, association d'actionnaires engagés, utilisent leur pouvoir d'actionnaires pour pousser les entreprises à plus de responsabilité sociale et écologique. D'ailleurs, la BAS verse à Actares une partie de la commission qu'elle perçoit de ses clients chaque fois qu'elle vend l'un de leurs fonds d'investissements.

Renseignements pris, OekoSar exerce bien son droit de vote. Mais pour la famille fictive trop au courant du danger que l'électricité issue du charbon fait peser sur l'avenir des enfants – et pas seulement des siens ! – cela n'est pas satisfaisant (LaRevueDurable, 2008).

Selon le guide *L'argent responsable*, la présence d'entreprises controversées dans les fonds durables est inévitable, car miser sur les multinationales bien établies limite les risques. Du coup, 90 % des 500 plus grosses entreprises mondiales sont présents dans les fonds « durables » (Missbach, 2008). Un constat qui confirme un coup d'œil aux fonds « verts » des banques cantonales.

Un brin de fantaisie

« Nous souhaitons, à moyen terme, proposer des placements dans des entreprises plus petites, non cotées en Bourse », annonce Dominique Roten. L'idée est de créer une société qui détienne des participations dans des projets véritablement durables – coopératives d'autopartage Mobility, d'économies

d'énergie Solarspar, d'énergies renouvelables Adev, etc. – et de placer ses actions auprès du public.

« Ce projet demande toutefois un énorme travail », relève Dominique Roten. Il faut arrêter une liste d'entreprises longue et diversifiée pour gérer les risques, les passer à la moulinette des analyses financières pour évaluer leur solvabilité et leurs chances de réussite, décortiquer leur impact social et écologique, emballer le tout dans un instrument financier qu'on pourra soumettre au public.

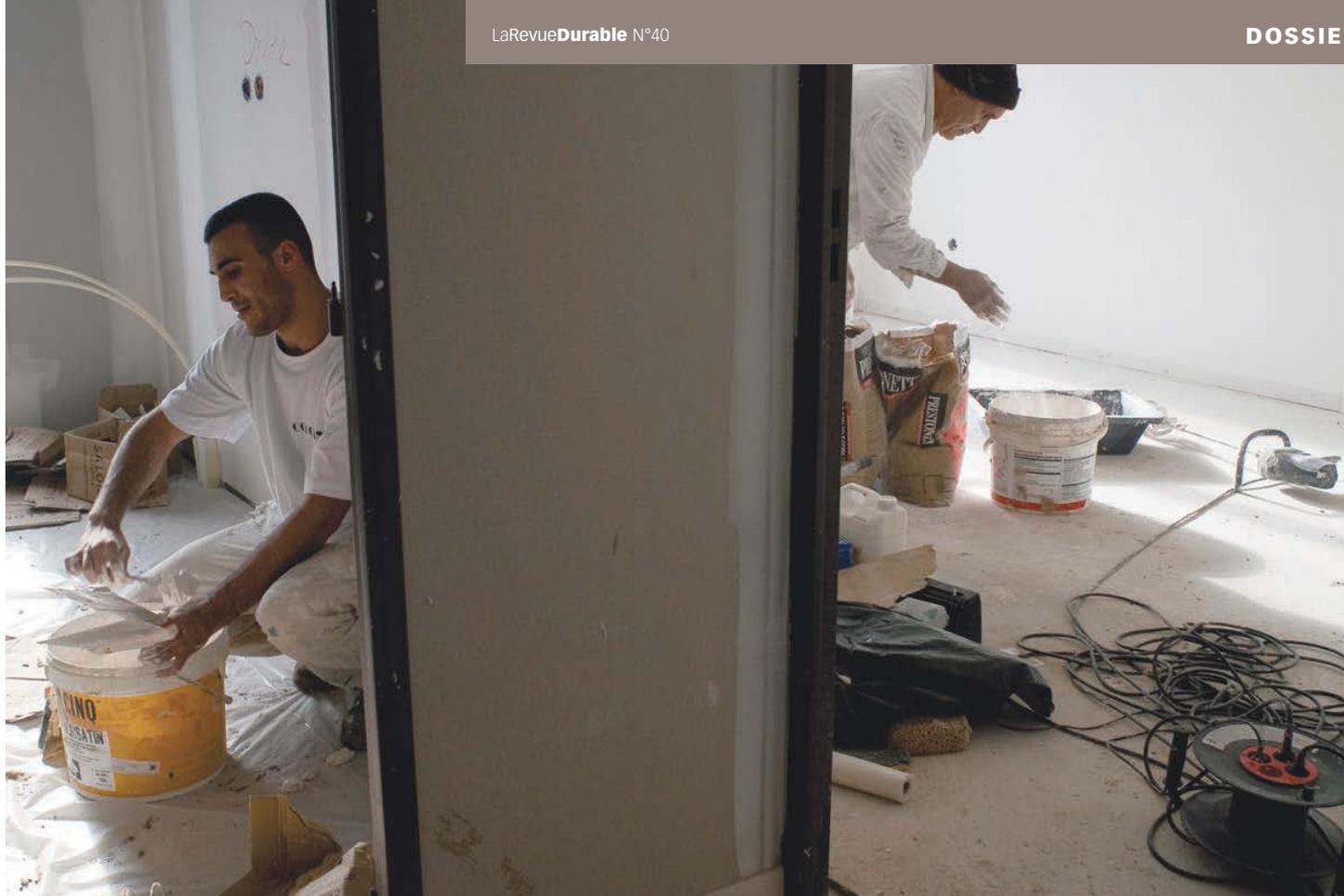
En attendant qu'un investissement aussi idéal voie le jour, Muriel Gerber a trouvé de quoi mettre un peu de piment bio dans son offre de placement : avec les 15 000 francs qui restent en suspens, elle recommande maintenant un prêt fiduciaire. Dans ce cas, la banque agit comme simple intermédiaire : le client prête de l'argent directement à une entreprise.

Ces dernières années, une coopérative de producteurs de cacao biologique en République dominicaine, un hôtel abordable où travaillent des personnes en réinsertion à Zurich et une centrale photovoltaïque en Sardaigne ont trouvé du crédit par ce biais. Les prêts se font par tranches de 10 000 ou 15 000 francs à un taux d'intérêt fixe. Le risque est considéré plus élevé que celui qui est lié aux fonds de placement « durable », pourtant susceptibles de déprécier au gré des chutes des bourses. Mais la famille est prête à opter pour ce prêt fiduciaire. Reste que de telles opérations sont rares. Et il n'y en a pas assez pour tout le monde.

Sens et rentabilité

Depuis quelques années, la Nef et la BAS voient leurs clientèles grandir plus vite qu'au paravant. A la Nef, 200 nouveaux clients débarquent chaque mois. En 2009, elle a reçu 21 % de fonds en plus. A la BAS, les nouveaux épargnants qui se présentent ne sont pas loin de la centaine par mois.

De toute évidence, de plus en plus de gens s'intéressent à la manière dont les banques gèrent leur épargne. A tel point qu'à la Nef,



Jérôme Derigny / Argos

le surplus de fonds par rapport aux possibilités d'investissements devient considérable. Les trois quarts de ses fonds sont ainsi « parqués » auprès de son partenaire, le Crédit coopératif. « Nous pourrions prêter plus, mais pas aux conditions de sécurité et de rentabilité que nous offrons à nos clients », regrette Virginie Lambotte. La banque cherche activement à résorber ce décalage.

Et la Nef a beau être liée à des initiatives remarquables comme la Foncière Terre de liens, Miramap (voir page 44), Enercoop et, bientôt, Energie partagée (LaRevueDurable, 2010), elle n'est pas autorisée, pour des raisons juridiques, à vendre ces produits d'investissements à ses clients. « Ce qui ne nous empêche pas de le leur recommander fortement », insiste Virginie Lambotte.

La BAS, en revanche, arrive à prêter les trois quarts des fonds dont elle dispose. « En partie grâce au marché immobilier, qui se maintient bien en Suisse, ce qui n'est pas le cas dans les autres pays européens », explique Dominique Roten. Les hypothèques représentent ainsi le gros des crédits de la BAS.

« Pour l'heure, les faibles rendements des obligations de caisse de la BAS semblent peu déranger notre clientèle », témoigne Muriel Gerber. La plupart des clients de cette « banque pas comme les autres » laisse son argent sur un compte courant : un quart des dépôts seulement est placé dans des obligations de caisse. Et à ce jour, seuls 400 clients ont investi dans des actions, obligations ou fonds de placement cotés en Bourse.

Pour devenir plus attractive, la finance écologique et solidaire devrait pouvoir, en plus du sens qu'elle offre – ce qui est déjà énorme ! –, garantir une sécurité et une rentabilité minimales. Pour avancer sur ces deux plans, des idées circulent au Royaume-Uni (voir l'article page 38) : le Green New Deal Group milite pour des obligations d'Etat qui seraient uniquement investies dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables, et pour faciliter l'accès à l'épargne citoyenne aux collectivités locales afin qu'elles puissent notamment réduire les émissions de gaz à effet de serre de leur parc immobilier et améliorer leurs infrastructures de transport. ■

BIBLIOGRAPHIE

LA REVUE DURABLE. *Evaluer les entreprises avec des critères écologiques et sociaux fondamentaux*, LaRevueDurable n° 22, octobre-novembre 2006, pp. 59-63.

LA REVUE DURABLE. *Electricité et climat : non au charbon ! oui aux économies*, LaRevueDurable n° 31, octobre-novembre 2008, pp. 13-58.

LA REVUE DURABLE. *La Banque alternative suisse, une banque pas comme les autres*, LaRevueDurable n° 33, mars-avril-mai 2009, pp. 28-31.

LA REVUE DURABLE. *L'association Energie partagée promeut l'énergie citoyenne sur les territoires*, LaRevueDurable n° 39, septembre-octobre 2010, p. 7.

MISSBACH A. *L'argent responsable*. Lausanne, Fédération romande des consommateurs et Déclaration de Berne, 2008. En vente sur www.evb.ch/fr

LaRevueDurable, la Nef et BNP Paribas

Faites ce que je dis, pas ce que je fais. En France, LaRevueDurable a son compte à la BNP Paribas, qui figure régulièrement sur des projets que Les amis de la Terre – et LaRevueDurable elle-même ! –

dénoncent, et non à la Nef. Pourquoi ? La question nous est, à fort juste titre, souvent posée. Explication : le Crédit coopératif, qui gère les comptes courants de la Nef, de même que d'autres banques

sollicitées, ont pour principe de ne pas ouvrir de relations commerciales avec des sociétés basées à l'étranger. C'est très dommage !

LRD

POUR ALLER PLUS LOIN

FRANCE

<http://financeresponsable.org>
www.lanef.com
www.finansol.org

SUISSE

www.abs.ch
www.ethosfund.ch
www.actares.ch